

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 septembre 2021

Présents : M. Chevée, Mme Bâcle M. Oussibla, Mme Haye, M. Lemonnier, Mme Slater, M Georges, M. Fabre, M Pitel, Mme Pierson, Mme Guyon-Daniel, Mme Bigeault, Mme Deudon, M. Akriche

Absent excusé : M. Dos Anjos

Monsieur le Maire ouvre la séance et précise qu'il a une pensée pour Jean-Paul Belmondo, immense acteur aimé de tous, qui vient de nous quitter.

Ajout de trois points à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Centre de Gestion : référent
- Bail des petits fours
- Logement au dessus de l'ancien bureau de la poste

Le conseil municipal accepte l'ajout de ces trois sujets

Démissions de M. Philippe Amchin et de Mme Emilie Courtois de leurs fonctions de conseillers municipaux : installation de Mme Célia Deudon et de M. Valentin Akriche

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 7 juillet, Monsieur Philippe AMCHIN et Madame Emilie COURTOIS l'ont informé de leur volonté de démissionner de leurs fonctions de conseiller municipal à compter de 8 juillet 2021 . Il note par ailleurs que le conseil avait rendu hommage à leur engagement lors de la séance précédente.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Madame la préfète de l'Orne en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Madame Célia DEUDON et Monsieur Valentin AKRICHE, suivant immédiat sur la liste ... dont faisait partie Monsieur Philippe AMCHIN et Madame Emilie COURTOIS lors des dernières élections municipales, sont installés en qualité de conseillers municipaux

Monsieur le Maire leur souhaite la bienvenue.

Commissions et délégations : Suite aux départs de M. Amchin et de Mme Courtois, Monsieur le Maire propose que les commissions et délégations soient mises à jour. Il invite chacun des conseillers à réfléchir sur l'intégration de nouvelles commissions ou les souhaits de se retirer de certaines commissions. Les modifications seront effectuées lors la prochaine réunion de conseil.

M. Amchin était le référent forêt-bois au sein des Collectivités forestières de Normandie. Il conviendra de le remplacer.

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 Juillet 2021

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 juillet 2021 a été transmis avec la convocation. Il est soumis à l'approbation de cette assemblée. Le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Arrivée de Damien Dos Anjos

Chaufferie bois :

- Transfert de compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » au TE61 D2021.09.10.001

Le TE61 a présenté son pré-diagnostic énergétique qu'il a réalisé sur quatre bâtiments communaux (salle des fêtes, l'épicerie, la salle de conférences et la bibliothèque et enfin l'Eglise dans le cadre de la note d'opportunité en date du 17 août 2021. Il sera peut être possible d'ajouter le télé centre (communauté de Communes) et l'arsenal des sapeurs pompiers (SDIS). L'intégration de l'église est irréalisable et ne fera donc pas alimenté par la chaufferie bois.

Monsieur le Maire propose :

- de transférer au TE61 la compétence chaufferie bois et/ou distribution de chaleur
- De l'autoriser à signer les conventions et autres documents correspondant à l'exercice de cette compétence
- D'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat pour régler les sommes dues au TE61

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

D'autres travaux seront à réaliser : L'isolation extérieure ou intérieure, la réfection de la cuisine, la ventilation... Des études seront faites pour permettre au conseil municipal de prendre des décisions.

- Aménagement d'un réseau « eau chaude » à la salle des fêtes et à l'épicerie D2021.09.10.002

Afin de permettre de chauffer la salle des fêtes et l'épicerie par la chaufferie bois, il est nécessaire de réaliser un réseau « eau chaude ». M. le Maire demande l'autorisation de demander des devis aux entreprises susceptibles de réaliser ces travaux. Le conseil municipal l'y autorise à l'unanimité.

Travaux d'aménagement de la médiathèque

Lors des précédentes réunions, M. le Maire a fait part des travaux envisagés pour aménager la bibliothèque pour les 20 prochaines années : pose d'un ascenseur...permettant l'accès à l'étage aménagé en bibliothèque.

Monsieur le Maire a rencontré un représentant de la DRAC et de la Médiathèque Départementale. Il fera le compte rendu de cette réunion.

La DRAC ne valide pas cette proposition et n'accorderait donc pas de subvention.

La DRAC souhaiterait un bâtiment plus contemporain, plus moderne.

Une nouvelle réflexion est engagée : Serait-il possible d'élargir la salle de conférences afin d'y aménager la bibliothèque, et d'organiser les expositions et les conférences dans la bibliothèque actuelle ? Il faut une salle d'au moins 100 ou 120 m²;

Maison des associations D2021.09.10.003

M. Pitel quitte la salle de réunions

Différents devis ont été demandés pour la réalisation des travaux d'aménagement : menuiserie , électricité, etc.... Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis :

- de l'entreprise Tireau-Pite pour les travaux d'électricité d'un montant de 1036.86 € TTC

(déplacement de prises, modification de l'allumage de la salle avec mise en place d'interrupteurs sur émetteur-récepteur, sélecteur à clé pour l'ouverture du rideau métallique et suppression de 4 projecteurs et de l'enseigne),

- De l'entreprise Jourdheuil pour la fourniture et la pose de 3 rideaux métalliques pour un montant de 7185.60 € TTC
- De l'entreprise Jourdheuil pour la confection de placards de rangement d'un montant de 5274 € TTC.

Le bois pour la confection du plancher a été acheté auprès de Brico Fontaine (3116.90 € TTC) et les panneaux lumineux (2225.40 € TTC) auprès de Legallais.

Monsieur Pitel est invité à regagner la salle des réunions.

Afin d'équiper la salle, des devis ont été obtenus pour le matériel. D2021.09.10.004 Ils sont acceptés à l'unanimité :

- Distri scènes, tapis de danse pour 3615 € TTC
- Casal sport, poteau mobile deux barres pour la danse, 1596.71 € TTC
- Le coin du ring, tatamis, portique sacs de frappe, sacs de frappe : 4906.46 € TTC

Un règlement intérieur sera établi, un planning sera fixé.

Enfouissement des réseaux Route de Saint Victor et Résidence la Donnette D2021.09.10.5

Monsieur le Maire rappelle que par délibération antérieure, nous avons délégué au Territoire d'Energie Orne nos compétences en matières de génie civil pour les travaux de télécommunication et d'éclairage public par le biais d'une convention cadre.

Il est également rappelé que l'on a missionné le Territoire Energie Orne pour le projet d'effacement des réseaux (électriques, télécommunication et d'éclairage public) de la Résidence la Donnette et de la Route de Saint Victor.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Energie Orne, un avant-projet sommaire a été réalisée afin de préciser les coûts estimatifs du projet. Ils se décomposent comme suit :

	Effacement des réseaux électriques	Génie civil réseaux téléphoniques	Génie civil d'éclairage public
Coût total (€TTC)	425 957,00 €	60 511.00 €	28 527,00 €
Part communale		60 511.00 €	28 527.00 €

Il est nécessaire de préciser qu'après notre accord sur cet avant-projet et son enveloppe financière, en cas de désistement de notre part, tous les coûts relatifs à l'étude détaillée nous seront facturés.

Monsieur le Maire propose :

- d'approuver cet avant-projet sommaire ;
- De s'engager à coordonner l'effacement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication (compétence communale) avec l'effacement basse tension ;

- De commander une étude détaillée auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Énergie Orne ;
- De l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Le conseil municipal décide de valider cette proposition à l'unanimité.

Station de pompage du Verger : procédure d'expropriation D2021.09.10.006

Maître Bosquet, avocat, a rédigé le projet de mémoire aux fins de fixation de l'indemnité d'expropriation devant le Juge de l'Expropriation du Tribunal Judiciaire d'Alençon à l'encontre de M. Jean-Louis Martin. Il adresse également une proposition de convention d'honoraires dont la signature est un préalable à l'engagement de la procédure elle-même. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention.

- Site internet D2021.09.10.007

Une rubrique «économie sociale et solidaire» sera ajouté dans l'arborescence du site internet de la commune.

Un devis a été établi par Studio 77 pour la création d'un logo, il est accepté à l'unanimité pour un montant de 720 € TTC

- Résidence Séniors D2021.09.10.008

Monsieur le Maire propose la délibération de principe suivante :

"Favoriser le maintien des habitants au sein de la commune, sans pour autant ne laisser que le choix de la maison de retraite, nécessite de créer une résidence Séniors.

Pour ce faire, la municipalité a adressé un questionnaire aux habitants âgés de 60 ans et plus. Au vu des réponses, il faudrait construire 22 logements adaptés.

Partant de ce constat, la commune a cherché un promoteur. Le Logis Familial est en mesure de nous accompagner sous réserve de mettre un terrain viabilisé à sa disposition pour l'Euro symbolique en centre bourg.

Au regard du cadastre, des besoins de construction et de la voirie nécessaire, le conseil municipal autorise le maire à engager des négociations pour les parcelles suivantes :

- AC 17
- AC 18
- AC 40 en partie
- AC 62 en partie
- AC 97 en partie. »

Le conseil municipal valide cette proposition de délibération à l'unanimité.

Deux logements existent dans l'immeuble de M. Radice. Quel sera le devenir de ce bâtiment et des locataires ? Pour le moment, la délibération proposée porte uniquement sur le principe d'acheter ces parcelles en vu d'y créer la résidence Séniors. Monsieur le Maire est seulement autorisé à négocier les prix, le conseil prendra la décision finale.

- Aménagement du point d'arrêt de cars cité de la Booz : demande de subvention auprès de la Région

Le point d'arrêt de cars pour les collégiens a été déplacé Cité de la Booz. Il convient d'aménager cet arrêt, les travaux consistent en l'aménagement d'une plateforme et la fourniture et la pose d'un abribus. Quel type d'abribus poser pour éviter que celui-ci ne soit détruit ou dégradé ?

L'arrêt de cars déplacé Cité de la Booz, certains le trouvent trop loin et demandent la création d'un arrêt minute. Il faudrait trouver un emplacement sur lequel le car peut stationner, manœuvrer et où les enfants pourront attendre et prendre le car en toute sécurité.

Aménagement des sanitaires du personnel de la mairie D2021.09.10.009

M. Pitel quitte la salle de réunions

Un devis a été établi pour l'aménagement des sanitaires du personnel de la Mairie. Le devis d'un montant 1521.73 € TTC de l'entreprise Tireau-Pitel est adopté à l'unanimité

M. Pitel est invité à regagner la salle de réunions.

- Cimetière : jardin du souvenir D2021.09.10.010

Un devis a été établi pour le jardin du souvenir : remplacement des galets et pose d'une table de mémoire. Les familles pourront faire graver des plaques au nom de leurs défunts afin qu'elles soient fixées sur la table. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis des Pompes Funèbres et Marbrerie Pinot Chubilleau d'un montant de 1757.98 € TTC et de fixer le montant de l'emplacement à 40 € la plaque.

- Animation : Molière à la rue : participation de la commune D2021.09.10.011

Le 15 août, la compagnie du théâtre s'est produite à Bretoncelles. Molière à la rue a été présenté et a remporté un fort succès. La compagnie sollicite une participation financière de la Commune. Le conseil municipal décide de verser 150 € à la Compagnie du Théâtre

- Centre de Gestion : référent signalement : D2021.09.10.012

Le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 oblige, depuis le 1er mai 2020, les employeurs publics à mettre en place un dispositif de signalement. Pour les accompagner, le Centre de gestion 61 s'est associé aux quatre autres CDG normands afin de proposer un service mutualisé répondant aux exigences induites par la réglementation : confidentialité, neutralité et objectivité.

La coopération des CDG Normands :

1. **Recueille** les signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination ou d'agissements sexistes
2. **Orienté** l'auteur du signalement vers les services et professionnels chargés de son accompagnement et de son soutien (médecin de prévention ou médecin traitant, psychologue du travail, assistant(e) social (e), défenseur de droits, associations de soutien ...)
3. **Communique** le signalement à l'autorité territoriale, si l'agent le souhaite et en fonction des situations, afin que cette dernière prenne toutes les mesures nécessaires à la protection de l'agent concerné (enquête administrative, protection fonctionnelle, etc.)
4. **Opère** en toute indépendante selon les règles de confidentialité et de discrétion professionnelle

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le centre de gestion de l'Orne.

Bail GIE aux petits fours : ajout de l'activité de produits alimentaires bio et locaux D2021.09.10.013

Un bail a été signé le 21 mars 2017 avec le GIE Aux Petits Fours.

Monsieur le Maire propose de signer un avenant au bail afin d'ajouter l'activité de produits alimentaires bio et locaux. Monsieur le Maire est autorisé à le signer.

Logement au dessus de l'ancien bureau de la poste : deux mois de loyer gratuits octobre et novembre. D2021.09.10.014

Divers :

Bilan de la démarche entreprise sur les logements vacants : Sur les 76 propriétaires de logements vacants, 17 maisons ont été vendues.

Fibre : toutes les communes de la cdc ont mesuré les kilomètres de haies à élaguer, à receper.

3 armoires devraient être posées pour alimenter le bourg : 1 près du passage à niveau (rue Roger Calbris) 1 près de la station-service et 1 au cimetière

Les illuminations de Noël seront posées du 22 au 26 novembre

Conseil municipal des jeunes : dépôt de candidature 30 octobre, vote 27 novembre, installation 11 décembre, invitation aux vœux du 7 janvier 2022

Monument aux morts : l'association doit demander une subvention au Souvenir Français pour la réfection des plaques

Conseiller numérique afin de lutter contre l'illectronisme. Le conseil municipal est favorable au recrutement d'un conseiller numérique par la Communauté de Communes et mis à disposition de la commune de Bretoncelles, 1 jour par semaine.

Travaux de voirie : en 2022, réfection de la Rue Jules Lemaître : une partie des travaux est à la charge de la commune : résine, peinture...

En 2023, Accessibilité de la Rue Calbris, Résidence la donnette, et Route de Saint Victor,

Avenir de la piscine : ce sujet pourra être abordé lors d'une prochaine réunion

Incivilité Rue Lucien David : crottes de chiens dans la rue et bouteilles posées sur les rebords de fenêtres, musique à tue-tête.

Feu rouge de la croix des chênes, voir s'il est dérégulé

Vérifié le bon fonctionnement du panneau pédagogique rue Gareau

Prochaine réunion du conseil municipal le 22 octobre 2021 à 19 h.